

((-: Amicale des Trois Villages :-))

Après la soirée Karaoké qui a révélé quelques talents, le prochain rendez-vous de l'Amicale est prévu le:

**6 avril:** "vide-grenier / vide-jardin / troc plantes & fleurs"

**Renseignements et inscriptions au 07 86 97 88 86.**

### Infos - Attention !!!

#### Cambriolages

Une recrudescence de cambriolages a été constatée par les services de Gendarmerie, particulièrement dans les communes bordant la RD347 (Aulnay, Angliers, Verrue, Guesnes...).

Ces cambriolages surviennent principalement l'après-midi.

N'hésitez pas à signaler à la Gendarmerie ou à la mairie tout comportement ou véhicule vous semblant suspect.

Mieux vaut alerter pour rien que passer à côté d'éléments intéressants, susceptibles d'entraîner une interpellation.

#### Tentatives d'escroquerie - Restez vigilants

Vous êtes susceptibles de recevoir des appels téléphoniques vous proposant une isolation (et par la suite une exonération des taxes sur l'énergie), ou des ampoules gratuites. Ces gens se recommandent parfois - indûment - de la Sorégies. Ce sont des tentatives d'escroquerie.

N'hésitez pas à envoyer votre interlocuteur vers la mairie !

Par ailleurs, vous pourriez également recevoir des emails vous informant d'une somme "trop prélevée" dans le cadre de l'impôt à la source et vous suggérant de compléter immédiatement le formulaire pour en obtenir la restitution.

Il s'agit d'une tentative de vol ! Supprimez l'email sans l'ouvrir ni y répondre. Les services publics ne demandent **jamais les identifiants, codes ou mots de passe** !

#### Travaux

Des travaux d'enfouissement de câbles destinés à la fibre vont débuter entre le château de la Bonnetière et les 4 routes. Durée prévue: 3 mois environ.

L'enfouissement de la ligne à haute tension entre Saint Clair et les Chauleries se termine. Les travaux commencés voilà presque un an se sont déroulés non sans difficulté...



## UN BRIN DE CHAUSSEE

Numéro 25 – Mars 2019

*édité par nos soins*



### Le mot du maire

Dans quelques jours, nous entamerons la dernière année du mandat qui nous a été confié. Vous avez pu suivre ces dernières années la vie de notre village grâce à ce "Brin de Chaussée" que nous avons modestement mis en place, comme nous l'avions promis.

Vous trouverez dans ce numéro 25 divers sujets importants, concernant le budget, les dépôts d'ordures sauvages et les tentatives d'escroquerie.

Vous verrez par ailleurs que nous faisons, cette année encore, des innovations en matière de communication.

La vie du village n'appartenant pas au conseil municipal, il me paraît logique et normal que vous soyez informés des affaires communales, y compris des finances - tous les chiffres peuvent être consultés en mairie, en toute transparence.

J'ignore de quoi sera fait 2020, j'ignore si les petites communes auront encore un conseil municipal - les difficultés grandissantes conduisent de nombreux maires à ne pas se représenter, particulièrement dans les communes rurales comme la nôtre. Les transferts de compétences aux communautés de communes, de plus en plus nombreux, desservent la ruralité, pourtant devenue un mot à la mode dans les discours politiques de tous bords.

Toutefois, nous avons fait en sorte de toujours privilégier l'intérêt collectif - également dans les décisions arrêtées - malgré nos petits moyens.

Je vous souhaite bonne lecture.

Bien cordialement,  
Alain LEGRAND

## Infos

### Eglise

Le drainage avec pompe de relevage fonctionne parfaitement, le porche de l'entrée principale est refait, ce qui va permettre aux couvreurs d'intervenir dans les prochains jours.

S'ensuivra un long travail de maçonnerie puis le dégagement des fresques à l'intérieur.

Vous l'avez peut-être remarqué, le son de l'angélus avait un peu changé, ce en raison de la panne d'un contacteur qui a dû être remplacé. La mise aux normes de l'installation a également été effectuée (coût: 1435,38 €).

Nous avons ainsi retrouvé notre sonnerie habituelle.



### Un peu d'histoire...

La tradition de l'Angélus "sonné" perdue dans certaines régions. Chaque jour, à 6 heures, à midi, et à 18 heures, les cloches du village sonnaient trois fois trois coups, suivis d'une sonnerie à la volée (chez nous, 7h00, 12h00 et 19h00).

Les cloches appelaient ainsi les chrétiens à une prière toute simple, dont les premiers mots étaient "Angelus Domini" ("L'Ange du Seigneur")...

Chacun cessait alors son activité pour se tourner vers l'église ou le calvaire le plus proche et récitait brièvement cette prière. A noter qu'en Champagne, l'angélus sonne une quatrième fois à 14h00.

## Infos

### Budget primitif 2019

#### Année 2018

a) section de fonctionnement	
voté:	335 114,59 €
dépensé:	152 881,63 €
disponible au 31/12/18:	182 232,96 €
b) section d'investissement:	
voté:	205 541,45 €
dépensé:	51 795,62 €
disponible au 31/12/18:	153 745,83 €

Ce dernier chiffre prend en compte des travaux votés, non encore réalisés (106 979,24€) et des subventions obtenues, non encore versées (40 483,40 €).

C'est le cas notamment des tranches de travaux de l'église, dont certaines, optionnelles, ne seront peut-être pas engagées. Seule l'avancée des travaux pourra nous guider.

C'était par exemple le cas des fouilles archéologiques, pour lesquelles il a fallu provisionner un montant dans l'éventualité de découvertes plus importantes nécessitant des mesures particulières d'intervention.

#### Budget 2019

a) section de fonctionnement - voté:	268 303,37 €
b) section d'investissement - voté:	248 946,29 €

**A noter qu'il n'y aura pas, cette année 2019, d'augmentation de la part communale des impôts locaux.**

Les prochains conseils municipaux détermineront les travaux, routiers notamment, qui seront entrepris dans le cadre du budget d'investissement en 2019.

### Subventions

Au cours de sa séance du 5 mars, le conseil municipal a accordé des subventions destinées aux activités concernant des enfants et des personnes de la commune: voyages scolaires, clubs de sport, ADMR, etc.

## INFOS PRATIQUES

### PanneauPocket

La mairie vient d'adhérer à un tout nouveau système de communication avec les habitants. Son nom: PanneauPocket, "panneau en poche".

#### Cette application est entièrement gratuite et sécurisée !

Le principe:

**Les habitants** téléchargent l'application PanneauPocket sur leur smartphone ou leur tablette, et mettent "La Chaussée" dans "leurs favoris" (en cliquant sur le petit cœur à droite).

**La mairie** diffuse les messages susceptibles d'intéresser les adhérents au système: alerte météo, chien perdu / errant, rues barrées, travaux en cours ou à venir, objets trouvés, incident ou accident notable en cours, manifestations prévues dans la commune, etc.

En fait, le panneau d'affichage municipal que vous n'avez peut-être pas l'occasion d'aller consulter vous informe directement. A chaque nouveau message, un signal apparaîtra sur votre écran.

Ce système permet de suivre l'actualité de la commune, même si vous êtes au travail ou en vacances, ce en toute discrétion: il est inutile de communiquer votre adresse mail et personne ne saura si vous êtes reliés au système ou non.

Il est également précieux pour les visiteurs occasionnels, les touristes, les anciens habitants qui souhaitent garder un contact avec leur commune, les habitants des communes voisines etc.

Vous pourrez aussi consulter les informations des autres communes adhérentes au système.

Si vous avez des difficultés d'utilisation, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie.

La commune de La Chaussée est la première du département à mettre ce système d'information en place. Grâce à son adhésion à l'AMRF, "Association des maires ruraux de France", elle bénéficie d'un tarif préférentiel (130 € /an).

Au moment où vous lisez ces lignes, l'application "PanneauPocket" est déjà opérationnelle, vous devez juste la télécharger !

Bien entendu, le "Brin de Chaussée" continue d'exister!



## Site internet

Autre nouveauté d'actualité, la création d'un site internet de la commune a été votée lors du conseil municipal du 5 mars.

Dans ce cas aussi, nous allons nous appuyer sur l'Association des Maires Ruraux de France pour la construction de notre site, pour bénéficier d'un tarif intéressant et d'une assistance technique en ligne.

Nous sommes en contact avec une commune de taille équivalente à la nôtre - à laquelle nous rendrons visite prochainement - qui a mis son site en place, manifestement à la grande satisfaction de ses habitants.

Nous organiserons une réunion ouverte à tous pour recueillir les souhaits et les idées des habitants dont les connaissances en la matière seront les bienvenues. Une présentation détaillée est prévue, dès que le site sera opérationnel.

Ces deux derniers points vous seront bien évidemment signalés via "PanneauPocket" !

## Frelon asiatique

Mettre en place des pièges à frelons asiatiques au printemps permet d'éliminer un certain nombre de reines fondatrices et donc de limiter leur propagation. Période recommandée pour leur mise en place: avril / mai. Après cette période, les pièges risquent de nuire à d'autres insectes. Les pièges doivent impérativement être sélectifs pour ne pas nuire à la biodiversité.

Que faire en cas de détection de nid ?

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques, contactez la Mairie qui vous indiquera la marche à suivre afin de faire éliminer votre nid par un professionnel.

Comment fabriquer un piège à frelon asiatique "maison" ?

Avec une perceuse (ou des clous chauffés), un cutter et des bouteilles d'eau minérale !

Couper la bouteille en deux. Le côté du bouchon vient plonger dans l'autre partie de la bouteille. Percer le bouchon d'un trou de 8 mm de diamètre (pour que seuls les frelons asiatiques puissent entrer). Percer aussi la partie basse de la bouteille, au-dessus du niveau du liquide - des trous de 6 mm, destinés à laisser passer l'odeur du mélange pour attirer les frelons.

A l'intérieur de la bouteille, verser:

1/3 de bière brune + 1/3 de vin blanc + 1/3 de sirop de cassis (ou fruits rouges). Accrocher le piège près des arbres fruitiers, là où un essaim a été repéré ou près d'un mur car les frelons asiatiques utilisent les interstices pour caler la construction de leur essaim.

(vous pouvez également consulter la page: <http://www.fredon-bretagne.com/download/plan-de-fabrication-dun-piege-selectif/?wpdmdl=2563>)

### Recensement des jeunes

Les jeunes recensés ont l'obligation jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, de faire connaître - à l'organisme chargé du service national dont ils relèvent - tout changement de domicile ou de résidence d'une durée supérieure à quatre mois d'une part, et de situation familiale et professionnelle d'autre part.

Les jeunes devront se présenter à la journée de défense et citoyenneté après réception de leur convocation.

### Rappel

Avant l'âge de vingt-cinq ans, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, etc.), toute personne assujettie à l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté doit, sauf cas de force majeure, l'avoir d'ores et déjà effectuée.

### Carte d'identité & Passeport

Demander le document CERFA en mairie, puis prendre rendez-vous à la mairie de Loudun qui dispose des outils nécessaires pour la prise d'empreintes.

### Chèque énergie

Ce dispositif gouvernemental **qui remplace les aides, est reconduit pour 2019** avec quelques ajustements par rapport à l'an passé:

- **Les conditions de ressources** pour bénéficier du chèque sont **élargies**
- **Le montant moyen annuel** par personne augmente de 150 € à **200 €**
- **2,2 millions de foyers supplémentaires** au niveau national vont bénéficier du chèque énergie, soit une aide pour près de 5,8 millions de ménages.

Les modalités de mise en œuvre du Chèque énergie sont inchangées.

En cas de besoin, contacter la mairie.

A partir de mi-mars, Sorégies informera par courrier les bénéficiaires de 2018 de la reconduction du dispositif pour 2019.

**A partir de mi-avril**, les bénéficiaires 2019 du département de la Vienne **recevront leur chèque énergie** à leur domicile, sans aucune démarche à réaliser.

### Conférence sur l'éolien

Salle des Fêtes de Loudun - 29 mars à 20 heures

M. B. de la Bouillierie fera une conférence sur l'énergie éolienne, informant de tous les détails relatifs aux démarches, installation, fonctionnement, etc.

### Dépôt sauvage d'ordures

Une recrudescence de dépôts sauvages de débris en tous genres est constatée depuis quelque temps sur le territoire de la commune.

Les collectes régulières par la communauté de communes associées aux containers mis en place et à la déchèterie de Saint Clair devraient largement suffire à recevoir les débris.

Comme en attestent les photos ci-dessous, ces dépôts sont inacceptables et nuisent à l'environnement local, y compris en forêt. **La nature N'EST PAS UNE POUBELLE !** Les auteurs de ces infractions risquent jusqu'à 1 500€ d'amende et la confiscation du véhicule ayant servi à la commission des faits. **Toute personne qui sera confondue fera l'objet de poursuites pénales sans état d'âme.** Des analyses sont déjà en cours.



### Propreté de la commune, entretien des trottoirs et caniveaux

Un arrêté commun a été pris par l'ensemble des communes de l'ancien canton de Moncontour, rappelant simplement les dispositions contenues dans le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2212. Cet article prévoit que **l'entretien des trottoirs, sur toute leur largeur, est à la charge des propriétaires et locataires.**

Ils sont tenus d'ôter les herbes par binage ou arrachage, de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité, sur les trottoirs et dans les caniveaux, ce en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Ces dispositions (qui ne sont pas nouvelles) sont principalement liées à l'interdiction de l'emploi de désherbants par les collectivités... et les particuliers. Il en va de même par temps de neige et de verglas.

Concernant l'élagage, les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public, voire en retrait, surtout là où la visibilité est indispensable, par exemple à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.